ASSISTANTS FAMILIAUX

A quand le paiement des frais de déplacements ?

Les ASSFAMS NE SONT PAS UNE BANQUE

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 2.10.2023, le syndicat **FOCD31** vous a demandé, entre autre, d'agir vite afin que les dépenses engagées par les **ASSFAMS** soient remboursées rapidement !

Nous parlons de plusieurs milliers d'Euros qui sont en attente !

A ce jour, aucune amélioration des délais de remboursement, les **ASSFAMS** attendent encore de percevoir les frais de déplacements.

Le syndicat **FOCD31** avait proposé la mise en place d'une régie de frais d'avance pour pallier ces avances de **trésorerie conséquentes** pour ces travailleurs qui les placent en situation de **précarité financière** (cf agios bancaires, merci de les prendre en compte et de les rembourser également).

Qu'attendez-vous pour renforcer Monsieur le Président les services comptables concernés ?

Il est intolérable que plusieurs de nos collègues aient des sommes de **2000 €**, **3000 €** ou **5000 €** en attente de remboursement…

Ce n'est pas la 1ère fois que nous vous alertons **Monsieur le Président** !!!

Vous n'avez pas répondu à notre précèdent courrier, **la situation s'aggrave**.

Les collègues doivent-ils faire un crédit revolving pour travailler ?

Agissez Président !

Toulouse, le 16 Novembre 2023